

Indices des prix de production dans les services

Définition des catégories d'indices publiés

Les indices de prix de production dans les services mesurent l'évolution des prix de transaction, hors TVA, des prestations de services vendues par les entreprises françaises. Ils sont calculés par marchés et par produits.

Les indices des prix de production des services vendus aux entreprises françaises (« BtoB » pour « Business to Business »), plus exactement aux personnes morales établies en France (y compris administrations publiques, filiales françaises de groupes étrangers, etc.), sont régis par le règlement européen n° 1165/98¹ sur les statistiques de court terme prolongé par le projet « STS package 2017 ». La mesure est établie aux prix de base (par activité, y compris transactions intra-groupes, hors TVA, hors impôts sur les produits, subventions sur les produits non déduites). Des séries aux prix de marché (par produits, hors transactions intra-groupes, hors TVA, y compris impôts sur les produits, subventions sur les produits déduites) sont également disponibles, notamment aux fins d'indexation de contrats.

Les indices des prix de production des services vendus aux ménages en France (« BtoC » pour « Business to Consumer »), c'est-à-dire aux personnes physiques résidentes en France ou non (touristes), ont été introduits par le projet « STS package 2017 ». Ils sont également établis aux prix de base. Les indices de prix à la consommation en sont la source principale ; toutefois les différences de concepts et de nomenclatures introduisent des écarts.

Les indices des prix des exportations de services (« BtoE » pour « Business to Exports ») traduisent l'évolution des prix de transaction (convertis en euros, donc incluant les effets de change) des services français vendus à des clients établis à l'étranger de manière homologue au chiffre d'affaires à l'exportation, à l'exception des transports internationaux de marchandises qui suivent les concepts des comptes nationaux (conséquences du traitement CAF-FAB des échanges internationaux de marchandises). Ces indices sont établis aux prix de base. Ils incluent les transactions intra-groupe.

Les indices des prix de production des services vendus à l'ensemble des marchés (« BtoAll » pour « Business to All ») sont obtenus par agrégation « horizontale » (c'est-à-dire à chaque niveau de nomenclature) des trois indices précédents. Ils sont établis aux prix de base. Ils constituent les déflateurs appropriés pour les comptes nationaux, dont ils suivent les concepts.

Objectifs

Les indices des prix de production dans les services répondent à un impératif national et européen, voire international, en permettant :

- aux économistes, d'évaluer et d'analyser les tendances de la conjoncture. De nombreux organismes publics ou privés, français, européens ou mondiaux utilisent ces indices de prix comme indicateurs conjoncturels en tant que tels et comme indicateurs avancés de l'inflation (Banque centrale européenne, Commission européenne, Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Fonds monétaire international (FMI), etc.). Ces indices permettent un suivi mensuel des prix, sur différents marchés, aux différents stades du processus de production.

L'agrégation des indices de prix des États membres permet d'établir l'indice de prix de production des services (vendus aux entreprises, ou à l'ensemble des marchés) pour l'ensemble de l'Union Européenne ;

- aux entreprises d'indexer des contrats (à partir des « prix de marché ») ;
- aux comptes nationaux de déflater la production issue des statistiques structurelles d'entreprises et d'effectuer ainsi le partage entre l'évolution de l'activité en volume et l'évolution des prix (« partage volume-prix »). *In fine*, ils peuvent ainsi déterminer l'évolution du volume du produit intérieur brut (PIB).

¹ Règlement CE du conseil du 19 mai 1998, modifié depuis par plusieurs règlements

Champ couvert par l'indice

Conformément au règlement européen n° 1165/98, à la recommandation du CNIS de mai 2007 et au projet « STS package 2007 », le champ des services retenus pour ces indices de prix de production correspond aux sections H, I, J, L, M et N de la CPF révision 2 de 2008 (soit l'essentiel des services marchands ni commerciaux ni financiers) à l'exception des produits suivants :

- M70.1 : Services des sièges sociaux
- M72 : Services de recherche et développement scientifique
- M75 : Services vétérinaires

Au premier trimestre 2013, l'enquête « Observation des Prix de l'Industrie et des Services » est la source principale de ces indices : elle couvrait 59 % (en valeur 2010) des marchés et classes de produits. Les indices des prix à la consommation en fournissaient 19 %. Des imputations par des indicateurs de prix proches (autre marché ou autre classe de produits) complètent les 22 % restants.

Méthodologie

Le calcul des indices de prix de production des services est harmonisé au sein de l'Union européenne. Un manuel méthodologique co-édité par Eurostat et l'OCDE (2005) inspiré par les discussions du groupe de Voorburg est en cours de réécriture.

Les indices de prix de production des services mesurent des évolutions brutes de prix (non corrigées des variations saisonnières). Les séries-réponses de prix en niveau sont immédiatement converties en séries-élémentaires sous forme d'indices en référence 2010, puis agrégées en séries-indices selon un arbre d'agrégation propre à chaque branche (on appelle branche la classe de produits CPF4 de la nomenclature officielle) et à chaque marché. Enfin, les indices de prix des branches sont combinés de façon à obtenir des agrégats.

Les indices des agrégats (classes de produits CPF4 et au-dessus) sont des indices de Laspeyres chaînés annuellement mis en référence 2010, c'est-à-dire que les pondérations utilisées pour agréger les évolutions trimestrielles de prix sont mises à jour en août pour calculer le premier trimestre définitif, à partir des sources de comptabilité nationale et de statistiques structurelles d'entreprises les plus récentes possibles, portant généralement sur l'année n-2 (n-1 dans l'idéal et en pratique pour les années 2006 à 2011 calculées en rétopolation). Les indices des branches et des niveaux infra, bien que calculés selon les mêmes formules, sont des indices de Laspeyres base fixe, parce que les pondérations ne sont généralement rafraîchies que tous les cinq ans, lors du renouvellement d'échantillon (20 % des branches sont renouvelées chaque année : entreprises, fournisseurs, séries-témoins, pondérations).

Chaque entreprise sélectionnée est contactée par un ingénieur-enquêteur de l'Insee. Lors de l'entretien, les transactions-témoins (« séries-réponses ») sont déterminées de manière à être à la fois représentatives des évolutions de prix de l'entreprise et facilement mobilisables, afin de limiter -autant que faire se peut- la charge de réponse de l'entreprise. Le questionnaire est ainsi personnalisé pour chaque entreprise participant à l'enquête. La collecte est ensuite réalisée trimestriellement par voie postale ou télématique (les proportions étaient d'environ 50 % / 50 % au premier trimestre 2013) via le site de [Collecte de Réponse Par Internet](#). Les informations sont régulièrement mises à jour, soit par soit par échange avec un ingénieur-enquêteur (au moins tous les cinq ans), soit par les propres déclarations de l'entreprise (suppressions et créations de séries-réponses, transmissions de données annexes).

Les indices sont calculés à partir de relevés de prix trimestriels (annuels pour certaines entreprises) de quelque 10 500 produits recueillis auprès d'un échantillon représentatif d'environ 1 900 entreprises dans le cadre de l'enquête obligatoire « Observation des Prix de l'Industrie et des Services ». Cette enquête fait partie du programme annuel d'enquêtes statistiques des services publics examiné par le CNIS (Conseil national de l'information Statistique) et publié par arrêté au Journal Officiel en début d'année (www.cnis.fr).

Diffusion

Les indices de prix de production des services sont disponibles environ 60 jours après la fin du trimestre de référence. Ils sont consultables sur les sites Internet de l'Insee suivants :

- [le Bulletin statistique](#) ;
- [la Banque de données macro-économiques \(BDM\)](#).

Révisions et mises à jour

Les indices de prix de production des services sont provisoires pendant un trimestre. Les révisions intègrent en particulier les réponses tardives des entreprises et les changements de pondérations dans le cadre de la rénovation en continu des indices.